



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE
DE L'ASSURANCE, DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE
14 OCTOBRE 2024 - N° 120

LA REVUE DE PRESSE

7
octobre

L'ACPR met en garde contre les escroqueries liées aux produits financiers non autorisés

L'ACPR met en garde le public face à l'augmentation des propositions frauduleuses de crédits, livrets d'épargne, services de paiement et contrats d'assurances. Au cours du troisième trimestre 2024, 294 nouvelles entités ont été ajoutées à sa liste noire, dont 70 % usurpent l'identité d'établissements ou d'intermédiaires financiers autorisés. Ces entités opèrent en France ou dans l'Espace économique européen sans disposer des autorisations légales requises pour proposer des services financiers.

L'ACPR souligne que cette liste noire n'est pas exhaustive, car de nouveaux sites frauduleux apparaissent régulièrement en ligne. Ainsi, la seule absence d'un nom sur cette liste ne garantit pas qu'il s'agisse d'un opérateur légitime. Elle invite donc les consommateurs à vérifier systématiquement les autorisations de leurs interlocuteurs en consultant des registres officiels tels que REGAFI, REFASSU ou ORIAS.

En cas de doute, l'ACPR recommande de ne pas répondre aux sollicitations suspectes et de faire preuve de prudence, particulièrement face aux

risques d'usurpation d'identité.

Si une personne est victime de fraude, l'ACPR recommande de porter plainte rapidement et de contacter la plateforme INFO ESCROQUERIES au 0 805 805 817, ainsi que de signaler tout site suspect via le portail officiel <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>. Même en l'absence de préjudice, ces signalements peuvent prévenir d'autres tentatives d'escroquerie.

Pour davantage de conseils sur la prévention des arnaques, l'ACPR invite le public à consulter la section dédiée sur le site [Assurance-Banque-Épargne Info Service](#).

7
octobre

L'AMF lance une campagne d'éducation financière destinée aux jeunes investisseurs

L'AMF (Autorité des Marchés Financiers) a annoncé le lancement d'une grande campagne d'éducation financière destinée aux jeunes investisseurs. Face à l'arrivée massive de jeunes sur les marchés fi-

nanciers, l'AMF renforce son accompagnement en collaboration avec l'OCDE et le soutien de la Commission européenne. Cette initiative vise à protéger cette nouvelle génération d'investisseurs, souvent attirée par les crypto-actifs et influencée par les réseaux sociaux.

Baptisée « Les mystères d'Investipolis », cette campagne s'inspire de l'univers du jeu vidéo et de la bande dessinée, formats populaires auprès des jeunes. Les participants y rencontreront des personnages qui les aideront à affiner leurs connaissances financières et à développer des réflexes pour éviter les arnaques.

L'AMF a observé que ces jeunes investisseurs, souvent ambitieux, ont tendance à surestimer leurs compétences en matière financière. L'objectif de cette campagne est donc de les encourager à mieux s'informer, à comprendre les risques des investissements et à adapter leurs décisions à leur profil. La campagne sera principalement diffusée sur les réseaux sociaux, afin de toucher directement ce public cible.



Crypto-actifs : l'AMF alerte le public contre les activités de plusieurs acteurs non autorisés

[L'Autorité des marchés financiers a publié sur son site](#) la liste des nouveaux sites internet proposant illégalement en France des services sur actifs numériques et des levées de fonds par émission de jetons (ICO).

L'AMF rappelle que ces sites représentent un risque élevé pour les épargnants et invite à consulter régulièrement ses listes noires. Bien que ces listes soient régulièrement mises à jour, elles ne sont pas exhaustives. Les investisseurs sont invités à vérifier la légitimité des prestataires via les listes blanches et à rester vigilants face aux offres de placement à risque.



Publication du rapport annuel 2024 de l'Observatoire des Tarifs Bancaires : une hausse maîtrisée

Dans [son 13ème rapport annuel](#), l'Observatoire des Tarifs Bancaires les a examinés au 5 avril 2024.

Le rapport révèle une augmentation maîtrisée des tarifs bancaires en France, accompagnée de mesures favorisant les clients en situation de fragilité financière. Réalisée sur un panel de 100 établissements représentant 98,9 % du marché, l'étude montre une hausse de 3,0 % des prix des services bancaires entre juin 2023 et juin 2024, soit un taux supérieur à l'inflation générale de 2,2 %. Cependant, cette progression reste modérée sur deux ans (+2,9 %), nettement inférieure à l'inflation cumulative (+6,8 %).

En 2024, parmi 14 principaux services bancaires étudiés, sept enregistrent une hausse des tarifs, notamment les frais de tenue de compte (+5,81 %) et les cotisations des cartes de paiement (+3,24 % à +3,29 % selon les types de carte). En revanche, certains services voient leurs prix diminuer, comme les abonnements aux services de banque à distance, réduits de 18,75 %. Les frais relatifs aux incidents de paiement pour les clients bénéficiant de l'offre spécifique destinée aux populations fragiles continuent de diminuer, avec une gratuité qui se généralise.

Le rapport souligne aussi l'impact des nouvelles réglementations européennes, notamment sur les virements instantanés, adoptés gratuitement par une minorité d'établissements en 2024. Par ailleurs, l'évolution du co-marquage des cartes de paiement en France soulève des enjeux stratégiques pour les commerçants et les institutions, notamment en matière de protection des données et de dépendance aux technologies étrangères.

Enfin, s'agissant des tarifs bancaires d'outre-mer, l'OTB observe un rapprochement des écarts tarifaires entre les DCOM de la zone euro, les COM du Pacifique et ceux de l'Hexagone, en raison d'une augmentation plus marquée des tarifs bancaires en métropole.

Astrée vous souhaite une très bonne semaine

Avocats et organisme de formation, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 30 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*